

Bac général scientifique

Série S

Le baccalauréat scientifique **Biologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable** permet d'acquérir les bases scientifiques nécessaires à la poursuite d'études supérieures en IUT, classes préparatoires aux grandes écoles, notamment d'ingénieurs agronomes et de vétérinaires, écoles spécialisées ou encore en université, plus particulièrement en sciences, santé et STAPS.

Ce baccalauréat scientifique s'appuie sur **3 disciplines dominantes (mathématiques-physique/chimie-science de la vie)** et un **enseignement spécifique en Biologie (écologie-agronomie-territoire)**.

Cet enseignement spécifique a pour **objectifs** : l'acquisition et la consolidation des connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes vivants et permettre d'aborder des problématiques environnementales et biologiques avec des arguments scientifiques.

En plus du socle commun avec l'éducation nationale, nous proposons une **spécialité : Territoire et Citoyenneté**.

L'enseignement de **Biologie - Ecologie** réserve une **place importante aux séances sur le terrain et en laboratoire**.

Les thèmes approfondis sont les suivants : les ressources et leurs utilisations, la durabilité des systèmes vivants, la biodiversité du gène à l'écosystème.

**C'est une filière exigeante mais passionnante.
Nos élèves y obtiennent régulièrement des résultats excellents.**

Grille horaire hebdomadaire :

Enseignements obligatoires	1 ^{ère}	Terminale	Coefficient
Français	4h	/	4
Philosophie	/	3h	3
Histoire-géographie	2h	2h	3
Education civique juridique et sociale	0,5h	0,5h	/
Anglais	2,25h	2h	3
Allemand ou espagnol	2,25h	2h	2
Education physique et sportive	2h	2h	2
Mathématiques	4h	6h	7
Physique-chimie	3h	5h	6
Biologie-agronomie et territoire	5h	5,5h	7
Territoire et citoyenneté	/	2h	2
Travaux personnels encadrés	1h	/	2 (pts > 10)
Accompagnement personnalisé	2h	2h	/
Vie de classe	10h/an	10h/an	/

Enseignements facultatifs

			Coefficients pts > 10
Section euro anglais	2h	2h	
Animateur sportif (SSA)	7h	7h	2

Après avoir obtenu un avis favorable du conseil de classe à l'issue de la classe de seconde générale et technologique, ou d'une réorientation de première.

Puis inscription par la procédure AFFELNET post-seconde par l'établissement d'origine sur places ouvertes. Les élèves de seconde de notre établissement sont prioritaires.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

